

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
3 juillet 2026

Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Danielle VACHER et Mme Micheline CARRE.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à Laurence BLANC), M. Charles PICHERY (procuration à Mme Anaïs BONDURAND, absente), M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Marie-Josée CALVET (procuration à M. André SIMON), Mme Ouahida CHOUITI NAIB, M. Stanislas MOUNEAU, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN (procuration à Mme Bernadette MARC).

Secrétaire de séance : M. Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260710-025

Objet :
Budget annexe EHPAD – Affectation des résultats 2025

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, Mme Julie BOUGEL, Directrice de l'EHPAD « Chez Nous », informe l'Assemblée que l'ERRD de l'exercice 2025 du Budget annexe de l'EHPAD fait apparaître les résultats suivants : le déficit de l'exercice 2025 est de 583 122 €. Le déficit cumulé en fonctionnement, s'élève à 649 364,93€.

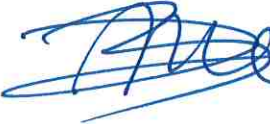
Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-260604-017 du 4 juin 2026 concernant l'approbation de l'ERRD 2025 du budget annexe EHPAD ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M22 ;
- Considérant les résultats de l'exercice 2025 du Budget Annexe EHPAD ;

DÉCIDE

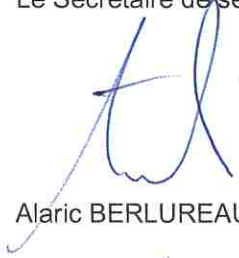
- D'affecter les résultats 2025 comme suit afin que le déficit soit couvert en
 - o 1. Par la reprise sur le compte 106870 réserve de compensation à hauteur de 95 517,99 €,
 - o 2. Par la reprise sur le compte 106860 réserve de compensation à hauteur de 243 473,10 €,
 - o 3. Puis le cas échéant affecté à un compte de report à nouveau déficitaire à hauteur de 310 373,84 €.
- De charger M. le Président et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

M. le Président, Raphaël BERNARDIN
Par délégation, Mme la Présidente déléguée


Laurence BLANC



Le Secrétaire de séance


Alaric BERLUREAU

